



l'autnid

milieu de vie pour adultes autistes

GUIDE 2023-2024

Règles de fonctionnement du
Centre de jour Espace Autiste & majeur Québecor

Diffusion aux familles utilisatrices

TABLE DES MATIÈRES

Objectif du service de surveillance	3
Clientèles	3
Critères de priorité	3
Lieu du service	4
Heures d'ouverture	4
Plaintes	4
Liste des présences	4
Repas et vêtements de rechange	5
Inscriptions	5
Absence au service	5
Mesures de santé et de sécurité	5
Rupture de contrat d'un usager	6
Numéros utiles	6
Journée au Centre de jour Espace Autiste & majeur Québecor	7
Attestation de réception des règlements	8

ATTESTATION DE LECTURE

Nous vous prions de signer l'attestation de lecture que vous retrouverez à la fin de ce guide et de la remettre à la responsable de votre enfant.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. OBJECTIF DU CENTRE DE JOUR ESPACE AUTISTE & MAJEUR QUÉBECOR :

Le Centre de jour espace Autiste & majeur Québecor s'adresse aux adultes de 21 ans et plus qui habitent dans leur famille naturelle et qui sont sans services. Il leur permet de développer leur autonomie et leur intégration dans la communauté.

Le service est mis sur pied grâce à différents partenaires :

La Maison l'autnid, la Fondation Autiste & majeur Québecor et le CISSS du Bas-St-Laurent. Les partenaires souhaitent ainsi une meilleure conciliation entre les besoins des usagers du Centre de jour et les activités professionnelles et quotidiennes de leur famille.

Le milieu où prend place le Centre de jour doit être complémentaire au milieu naturel et permettre à l'utilisateur de maintenir ses apprentissages sur le plan social, sur le plan de l'autonomie et du comportement.

2. CLIENTÈLES :

Personnes qui sont âgées de 21 ans et plus, ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou une déficience intellectuelle (DI) et résidant en famille naturelle.

Un maximum de 8 usagers peut bénéficier du service sur une même plage horaire.

3. CRITÈRES DE PRIORITÉ :

- Les usagers résidant dans leur famille naturelle ont préséance sur les usagers résidant en famille d'accueil;
- Les usagers dont les parents ou tuteurs travaillent et qui ne peuvent rester seuls à la maison ont préséance sur les usagers dont les parents ou tuteurs sont à la maison;
- Étant donné la formation que nécessite chaque usager auprès des employés, il n'y a pas de fréquentation occasionnelle ;
- L'utilisateur qui bénéficiait du service l'année précédente aura préséance sur le nouvel usager l'année suivante ;
- L'utilisateur ou la famille d'un usager qui ne respecte pas les règles de fonctionnement interne peut se voir retirer sa place en cours d'année ou l'année suivante, selon le cas ;
- Les personnes présentant un trouble grave du comportement ne peuvent être admissibles au service.

4. LIEU DU SERVICE :

Le Centre de jour Espace Autiste & majeur Québecor est situé au 9 rue Taché à Rivière-du-Loup jusqu'à l'aménagement de la Résidence Doris-Dickner au 522, rue Saint-Alfred.

5. HEURES D'OUVERTURE :

Le service est offert du lundi au jeudi de 8h à 16h. Il ne pourra être dispensé lors de la période des vacances estivales (période de 4 semaines de la mi-juillet à la mi-août), les journées fériées et les journées de tempête de neige.

Le transport des usagers est à la discrétion de la famille. Les usagers qui utilisent le service de surveillance-gardiennage après 16h doivent utiliser le transport adapté Vas-y pour se rendre au 299, Lafontaine. Les parents doivent alors acheter les billets de transport auprès du transporteur.

Si l'utilisateur doit quitter le Centre de jour avec une autre personne que le père, la mère ou le tuteur, les employés doivent en être avisés, car dans le cas contraire, ils ne laisseront pas sortir l'utilisateur.

6. PLAINTES :

La Maison l'autnid recevra les plaintes sur le personnel et le service à la clientèle. Elles seront transmises, par la suite, au comité de suivi.

7. LISTE DE PRÉSENCES :

La prise des présences est assurée quotidiennement par les intervenantes. La signature de la personne responsable de la famille est requise au moment du départ de l'utilisateur.

POUR TOUTE PLAINTE

Veillez vous adresser à **Madame Silvie Côté**,
chargée de projet de la Maison l'autnid

418 551-0578, ou

par courriel à lautnid@gmail.com.

8. REPAS ET VÊTEMENTS DE RECHANGE :

Les usagers devront apporter leur repas du midi et une collation. Les repas chauds ou froids sont possibles.

Un sac au nom de l'utilisateur est accroché à l'entrée du Centre. Le parent ou tuteur est responsable de l'entretien des vêtements et doit voir à ce que les intervenants puissent, à tout moment, avoir accès à des vêtements propres et chaussures adéquates.

9. INSCRIPTION :

Tout parent ou tuteur dont l'enfant est sélectionné par le CISSS pour le Centre de jour Espace Autiste & majeur Québecor doit remplir une fiche d'inscription.

Les familles bénéficiant du service doivent respecter les règles de fonctionnement, s'assurer de posséder toute l'information nécessaire et faciliter l'établissement de liens de collaboration avec l'équipe du Centre de jour.

10. ABSENCE AU SERVICE :

La famille qui prévoit l'absence de l'utilisateur au service doit en avvertir les employés avant 8 h en laissant un message au numéro suivant : **418-605-0677** ou par courriel à **loutnid@gmail.com**

11. MESURES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ :

En cas de maladie, de symptômes du coronavirus (fièvre, toux, maux de tête, grande fatigue et perte de l'odorat ou du goût), ou de toute autre désorganisation, la famille doit éviter la fréquentation de l'utilisateur au Centre de jour Espace Autiste & majeur Québecor.

La famille doit informer le service du Centre de jour Espace Autiste & majeur Québecor de toute situation de santé de son usager qui pourrait exiger une attention ou une intervention particulière de la part du personnel.

- Blessures mineures :
En cas d'entorse, d'éraflure, de coupure, de saignement de nez, les employés administrent les premiers soins et prennent les dispositions nécessaires pour aviser la famille si la situation nécessite la prise en charge par celle-ci; sinon les employés assurent le suivi jusqu'à son arrivée. Un rapport d'incident pourrait être complété.

- Blessures majeures :
En cas de réactions allergiques vives ou autres situations de santé subites ou d'accidents :
 - * La personne en autorité à ce moment fait le 911 ou l'utilisateur est conduit directement à l'hôpital ;
 - * La famille est avisée sans délai de la situation ;
 - * Lorsque requis, un protocole spécifique à la situation d'un usager pourra s'appliquer ;
 - * Un rapport d'accident ou d'évènement est rédigé ;
 - * Les frais reliés au transport en ambulance seront facturés à la famille.

12. RUPTURE DE CONTRAT D'UN USAGER :

L'inscription du début d'année a valeur de contrat. En début d'année, la personne de la famille qui signe un contrat s'engage à le respecter jusqu'à la fin de l'année.

NUMÉROS UTILES :

PLAINTES : 418 551-0578

ABSENCE AU SERVICE : 418-605-0677

Le numéro du Centre de jour Espace Artiste & majeur Québecor

ABSENCE : par courriel 24h à l'avance
lautnid@gmail.com

13. JOURNÉE AU CENTRE DE JOUR ESPACE AUTISTE & MAJEUR QUÉBECOR :

Les usagers sont sous la supervision de deux intervenants en éducation spécialisée.

Déroulement d'une journée type :

8h	Début du service
8:30-9:30	Activité de groupe (ex : Activités de musique, bricolage)
9:30-10:00	Pause sensorielle ou autres
10 :00-11:00	Activité de travail individuel (ex. : Activités motrices ou ordinateur)
11:00-12:00	Activité de groupe ou extérieure (ex. : Activité de cuisine ou jardinage)
12:00-13:00	Dîner
13:00-14:00	Pause sensorielle ou autres
14:00-15:45	Activité individuelle ou de groupe personnalisée (ex. : Ateliers)
15:45	Préparation pour le départ
16:00	Fin du service

Nous désirons que les activités soient adaptées aux besoins et aux capacités des usagers. L'Autodétermination dans le choix des activités sera aussi prônée.

Type d'activités :

Activités de groupe, individuel, intégration sociale et communautaire (bénévolat), activités extérieures avec un accompagnement personnalisé, période sensorielle, activités thématiques mensuelles ou hebdomadaires. Par exemple :

- Activités de musique ;
- Activités sensibilité corporelle par la découverte de mouvements sur fond musical ;
- Activités de peinture, modelage ;
- Activités de jardinage ;
- Ateliers de cuisine ;
- Ateliers zoothérapie ;
- Activités sportives (marche, natation, vélo stationnaire, etc.) ;
- Ateliers ménagers au besoin ;
- Plateau de travail.

Les principales approches utilisées : (Teach, sensoriels, analyse appliquée du comportement, autodétermination, PECS, programme de développement des habiletés sociales, programme intervention sur des thématiques (relation amoureuse, gestion des émotions).

Le plan d'intervention individualisé de l'utilisateur sera au cœur des interventions.

ATTESTATION DE RÉCEPTION

Guide des règles de fonctionnement du Centre de jour Espace Autiste & majeur Québecor pour diffusion aux familles utilisatrices 2023-2024

Par la présente, moi, _____,
j'ai reçu le Guide des règles de fonctionnement du Centre de jour
Espace Autiste & majeur Québecor pour diffusion aux familles utilisatrices et je m'engage
à en prendre connaissance, à respecter le fonctionnement général du service ainsi que
ses employés et intervenants qui offrent à mon enfant un service complémentaire à son
milieu naturel.

Signature du parent

Date

Signature du responsable

Date